



ALBUM
DE
MONSALUT

Domaine de Monsalut.

Le Domaine de Monsalut est confondu aujourd'hui avec ceux de Lef. Martin & de Bastian.
Il est situé, Commune de Cestas Canton de Lissac (Gironde)
Il fait partie de la section A du Plan cadastral de la commune de Cestas.
Sauf la Parcelle n.° 68 du plan cadastral (107 du Plan de M. Rollot) qui est séparé du reste par le Chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, le Domaine de Monsalut est d'un seul tenant, et d'une contenance de 202 spectares et quelques fractions.

Il est borné au Nord par le chemin de fer et par l'allée dite de Tinon ou Berratière, qui le sépare du Triangle de l'ancien Domaine de Sazinet. Depuis la Barrière d'Auguste, un Chemin de fer, jusqu'à celle de Sazinet un Chemin rural et latéral est réservé à la Commune de Cestas. Sa largeur entre la Barrière d'Auguste et l'allée des accacias est de 9 mètres seulement. De cette allée à la Barrière de Sazinet.

Au Sud, par le petit Chemin de Monsalut à Canignan et par des fossés qui le séparent des Propriétés, Lucien et 8^{me} Faux, 8^{me} Lartigue & 8^{me} et Héritiers Bateau, puis par des Bornes, de la 1^{re} Lartigue, puis encore, par le petit chemin de Peymartin à Canignan qui le sépare de M. Lenthion.

A l'Est, le Domaine de Monsalut est séparé de l'ancienne propriété Berratière (Cmas) appartenant aujourd'hui à M. Adrien Bonnet, par un fossé qui part de l'allée Berratière et se prolonge jusqu'au petit chemin de Monsalut à Canignan, près de la propriété de M. Lucien.

A l'Ouest, le ruisseau des Eaux bouades, depuis le pont de Rollot jusqu'à un fossé, qui lui est perpendiculaire, le sépare de la propriété des Héritiers Lenthion, lesquels sont aussi séparés du Domaine de Monsalut par le même fossé qui est mitoyen et qui fait coude, lequel fossé se prolonge au ruisseau des Eaux Bourdes, jusqu'au chemin de Cestas à Illac. Ce chemin borne aussi Monsalut à l'Ouest, et le sépare dans une étendue de 40 mètres de M. Lenthion, et de 110 mètres de M. Hostiens de Cestas.

Origine de la Propriété.

Acquisition Larroque et Gautier.

Monsieur Rollet a acquis les Domaines de Moncalut et de Jey Martin, suivant acte passé devant M. Castéja notaire à Bordeaux, le 2 juillet 1846 de M. M. Pierre, Alfred Larroque, fils, négociant et Charles Gautier son oncle, propriétaires demurant tous deux à Bordeaux.

M. Rollet a payé une partie du prix de cette acquisition aux vendeurs, le 11 Novembre 1846, suivant acte reçu Castéja notaire à Bordeaux, le même jour. Il a payé le surplus et solde le prix de vente, le 17 juillet 1852, suivant acte reçu Castéja notaire, le même jour, entre les mains de M. Desfontaines.

Acquisition Nau.

Suivant acte passé devant le même notaire, le Vingt Sept^{bre} 1846, M. Rollet a acquis de S^r Jean Nau, Meunier, et de la Dame Jeanne Lafon, jeune son épouse, domiciliés au Moulin neuf, Commune de Cestas, Canton de Tressac, une pièce de terre complantée en Cins et enclavée dans le Domaine de Moncalut, de la contenance de 16 à 17 ares, au lieu de Saugoney et du bois de Magnague; elle se trouve comprise aujourd'hui dans la pièce n^o 22 du Plan particulier de M. Rollet, au lieu appelé France; elle devait porter le n^o du Plan cadastral de la Commune de Cestas.

L'acquisition de cette pièce a été faite au prix de Cent francs, que M. Rollet a payés aux S^r et Dame Nau, le Vingt huit Novembre 1847, suivant acte reçu le même jour devant M. Castéja notaire à Bordeaux.

Echange Laurent.

Le même jour Vingt Septembre 1846, et par un avenant du 3 Décembre 1847, suivant deux actes passés devant M. Castéja notaire à Bordeaux, les jours ci-dessus indiqués, M. Rollet a acquis par voie d'échange, de S^r Jean Laurent aîné, propriétaire à Cestas, une pièce de terre complantée en Cins et en taillé de cône, située au lieu dit France, et portant le n^o 458 du Plan cadastral de la Commune de Cestas; la dite pièce enclavée dans le Domaine de Moncalut, et faisant partie du n^o 22 du Plan particulier de M. Rollet. Cette pièce, de la contenance de Vingt huit ares trente cinq centiares, M. Rollet

n^o 22 de plan
 au lieu dit France
 de la commune
 de Cestas
 D'après

n^o 458
 de plan
 au lieu dit France
 de la commune
 de Cestas
 D'après

Selon les mêmes acts, a côté en contre échange au S^r Laurent aisé, une pièce de terre de pareille contenance, a prendre dans une pièce plus grande, comprenant en pins et en bois située au lieu dit le Blauget (aujourd'hui le bas Magnage du plan de M^r Rollet), et désignée sous les n^{os} 481 et 486 de la matrice cadastrale; la pièce cédée à Laurent est aujourd'hui séparée de la propriété de M^r Rollet par un fossé mitoyen, faisant coude, portant du chemin de Castas àillac et allant rejoindre de l'Est à l'Ouest le ruisseau des Caux Prouvres. Ce qui reste de la pièce cédée porte les mêmes n^{os} de la matrice cadastrale, et, de plus, les n^{os} 23 et 24 du plan de M^r Rollet; elle dépendrait du Domaine de Cey-Martin. L'échange a été fait sans souille.

Echange Lartigue.

Suivant acte reçu Castéja Notaire à Bordeaux, le vingt Septembre 1846, M^r Rollet a acquis par voie d'échange, des Epoux Lartigue, de Castas, une pièce de terre en état de réfrichement, située au lieu dit, le bas Magnage, aujourd'hui France de la contenance de 60 ares 95 centiares. Cette pièce, portée sur la matrice cadastrale sous le n^o 446, porte aujourd'hui sur le plan particulier de M^r Rollet le n^o 23.

En contre échange, M^r Rollet a cédé aux Epoux Lartigue une pièce de terre de pareille contenance (60 ares 95 centiares) a prendre à Besson (Parcelle n^o 213 du plan cadastral). Cet échange a été fait sans souille.

Echange Blanchard.

Suivant acte reçu Castéja Notaire à Bordeaux, le 3 Juillet 1847, M^r Rollet a acquis par voie d'échange de M^r Jean Blanchard fils, ancien notaire demeurant à Bordeaux:

- 1^o Une petite pièce de vin, de 28 ares 11 centiares, incluse dans la propriété de M^r Rollet.
- 2^o Une petite pièce de terre et pelouse (de 20 ares 57 centiares) a prendre dans une pièce plus grande située au nord du chemin de fer, ensemble le passage conduisant à la dite pièce.
- 3^o Une bosserie en bois taillis de chêne de 2 ares 80 centiares, a prendre au nord-est de la propriété Blanchard, près le pont qui sert d'entrée principale à l'extrémité de l'allée.
- 4^o La mitoyenneté d'un fossé de 2 mètres de largeur sur 241 mètres de longueur séparant les deux parties. Le tout formant ensemble une contenance totale de 34 ares 08 centiares.

En contre échange, M^r Rollet a cédé à M^r Blanchard fils:

- 1^o Une pièce de bois taillis, terre et pré, de la contenance de 31 ares 90 centiares, incluse dans la propriété de M^r Rollet.

Handwritten notes in the left margin:
 1^o 28 ares 11 centiares
 2^o 20 ares 57 centiares
 3^o 2 ares 80 centiares
 4^o 241 mètres de longueur
 34 ares 08 centiares

Blanchard, aux lieux dits de Bastian et Fiston, Commune de Cestas, ensemble le passage conduisant à cette pièce de terre.
 2° 20 Ares 18 Centiares de terre labourable, à prendre au Sud-Est d'une plus grande pièce de terre, au sus dit lieu de Fiston.
 3° Une petite pièce de pré formant triangle, située au Sud de la pièce de terre qui précède, enclavée chez M. Blanchard, et de la contenance de 3 ares.
 La contenance totale de ces pièces est également de 20 Ares 18 Centiares.
 Le dit échange a été fait sans souche.

Autre échange Lartigue.

Suivant acte reçu Castéja notaire à Bordeaux, le 3 Janvier 1849, les époux Lartigue ont cédé à M. Rollet
 une pièce de terre complantée en bois taillis de chêne, située au lieu dit Besson, Commune de Cestas, portant le
 n° 434 du plan cadastral, et aujourd'hui le n° 20 du plan particulier de M. Rollet, de la contenance de 69 ares 60 centiares;
 séparé aujourd'hui par des fossés, de la Sr. et Des Héritiers Château au Sud-Est, de la M. Lartigue au Sud-Ouest; cette pièce
 confronte à M. Rollet de tous les autres côtés.
 En contre échange, M. Rollet a cédé aux époux Lartigue une pièce de terre complantée en pins, de la même contenance
 de 69 ares 60 centiares, prise dans une pièce plus grande, dépendant du Domaine de Mauvalut, et portant le n° 218
 sur le plan cadastral de Cestas, contigue à la pièce déjà cédée aux époux Lartigue le 20 septembre 1846.
 Cet échange a été fait sans souche.

Acquisition Blanchard - Domaine de Bastian.

Par acte reçu Castéja notaire à Bordeaux, le 8 Décembre 1849, M. Rollet a acquis de M. Blanchard (Jean)
 Ancien notaire, demeurant à Bordeaux, tout le domaine de Bastian, situé commune de Cestas, des deux
 côtés du chemin de fer, et enclavé dans la propriété de M. Rollet, y compris les parties échangées, le 3 juillet
 1847. De telle sorte que le domaine de Bastian, fait partie constituante du Domaine de Mauvalut y compris
 Des Martin. Le prix du domaine de Bastian a été payé entre les mains de M. Des Dupes, demeurant
 à Bordeaux, cessionnaire de M. Blanchard; la quittance donnée par M. Des Dupes à M. Rollet a été passée
 devant M. Castéja notaire à Bordeaux, le 14 Mai 1852.

ne fait pas partie de la vente

La partie appartenant à Blanchard ont fait partie de cet acte

Rectification de limites.

L'établissement du Chemin de Cestas à Illac, en traversant la route de Bordeaux à la Geste, ayant nécessité le recroisement de l'ancien chemin vicinal qui servait de limite entre M. Rollet, Hosteins et M. Soubiran, il est intervenu:

1.° Entre M. Rollet et M. Jean Hosteins, propriétaire à Cestas, un acte sous seing privé, à la date du 17 Avril 1862, déclarant que le nouveau chemin, ayant pris chez l'un et laissé chez l'autre une quantité à peu près égale de terrain, ils se trouvent compensés, et acceptent le nouveau chemin comme limite de leur propriété; pour M. Rollet, au Nord-Est du dit chemin, parcelle 487 du Cadastre, et n.° 24 du plan particulier de M. Rollet, autrefois Magnage, aujourd'hui France, et pour M. Hosteins, au Sud-Ouest du dit chemin, sur une longueur de 110 mètres, à partir du point de jonction de ce chemin à celui de Cestas à Illac. La partie cédée par M. Hosteins s'appelait fontanelle et faisait partie de la parcelle n.° 133 du Plan cadastral de la Commune de Cestas, section A. L'échange de ces terrains (un arc vingt centimètres environ de chaque côté) est fait sans soulte. L'acte a été enregistré à Bordeaux, le 24 Mai 1862, folio 108, verso case 3. et déposé par M. L. Durieux qui a perçu cinquante centimes deux décimes, dix centimes.

Cet acte a été transcrit au bureau des hypothèques, par M. Dujjalon conservateur à Bordeaux, le 18 juillet 1862, reçu trois francs cinq centimes.

2.° M. Rollet et M. Auguste Albin Soubiran, propriétaires à Bordeaux, par un acte sous signature privée, à la date du 3 juin 1862, déclarent que par suite de la rectification et du prolongement du ruisseau des Eaux Bourdes à travers les crastes, jusqu'au pont du Billot (du chemin de fer du Midi), par suite aussi de la rectification qui vient d'être faite au chemin vicinal de Cestas à Illac.

Le ruisseau des Eaux Bourdes, tel qu'il existe au 3 juin 1862, forme la limite respective de leurs propriétés, depuis le pont du Billot, jusqu'au fossé mitoyen qui, commençant sur la rive gauche du ruisseau de Eaux Bourdes, va finir au chemin de Cestas à Illac, limitant la parcelle 484, appartenant à M. Soubiran, et séparant ce dernier de M. Rollet, dans les parcelles 481 & 486, section A du plan cadastral de Cestas, au lieu dit de Blanget (aujourd'hui parcelles 28 & 29 du plan particulier de M. Rollet, l'ancien le bas Magnage).

Ils déclarent également que le chemin rectifié de Cestas à Illac, détermine aussi leur limite dans la parcelle 486 parcelle n.° 27 du plan particulier de M. Rollet (l'ancien le magnage) M. Soubiran au Sud-Ouest, et M. Rollet au Nord-Ouest du dit Chemin.

Ils déclarent faire échange sans soulte des parcelles, prises au cédés, par suite des rectifications de ruisseau et du chemin précité.

Cet acte a été enregistré à Bordeaux, le 7 juin 1862, par M. Lapouge, qui a reçu un franc dix centimes.

Reparance

Deuxième coupe continue folio 133 Recto case 2-3 et 4.

Le même acte a été transcrit au Bureau Des hypothèques, le 18 juillet 1862, par le conservateur, verso 1636 N. 32. Il a été perçu emprunt (N. 430.)

Wagnage

3. Car acte Du 28 Mai 1864, reçu M. Victor Cathala Notaire à Bordeaux, Madame 8^{me} Lartigue et M. Rollet, pour rectifier leurs limites respectives, jusqu'alors incertaines, sur un plan dressé par M. Billaut, agent voyer cantonal, ont fait échange de diverses parcelles de terrain, à partir du grand fossé d'écoulement de Mousalut, vis à vis le bois de Breston, au Nord Est, jusqu'au petit chemin de Coy-Martin au Sud-Ouest dans les parcelles 443, 444, 446 & 448 du plan cadastral Section A de la Commune de Cordas; et ont posé, § Bornes espacées, les uns des autres, ainsi qu'il est dit dans l'acte d'échange, qui a été fait sans soulte.

Car ce bornage, les parcelles 21, 22, 23 et 24 du plan particulier de M. Rollet au lieu dit France, séparent la propriété de celui-ci de celle de la veuve Lartigue.

Acquisition de Chemins

Car voie d'échange avec la commune de Cordas, des portions d'anciens chemins vicinaux ou ruraux abandonnés par suite de recensement de ces mêmes chemins, ou de la suppression des passages de Maguiche et des arretieux, par le chemin de fer de Bordeaux à Bayonne.

1^{er} Echange 19 Décembre 1853

au delà du chemin de fer

D'une partie du chemin vicinal n. 4 comprise entre la barrière d'Auguste, et se dirigeant à l'ouest, et en diagonale, depuis cette barrière jusqu'à la route départementale n. 4 vis à vis les arretieux ou les tiquiers, cédée par la commune.

Contre le terrain nécessaire pour redresser et élargir le chemin, depuis la barrière d'Auguste jusqu'à la route départementale n. 4 de Bordeaux à la Côte, vis à vis Maguiche, cédée par M. Rollet.

Acte administratif du 19th 1853, approuvé par M. le Préfet de la Gironde. Enregistré à Bordeaux par M. André Lapouyade N. Bureau le 29th 1853. f. 119 8. case 1^{re} = Echange sans soulte.

Le chemin cédé à M. Rollet a été vendu à M. Lacoste au lieu d'Auguste dont il faisait partie devant acte.

2^e Echange 3 avril 1857.

D'un chemin non cadastré, latéral à l'allée de Mousalut (chemin rural n. 7) contre un autre chemin tracé à

Changements apportés dans la propriété de Moufalut commune de Lesté.

Acquisition - Par acte avec M. Desprez notaire à Pesse le 19 mai 1881 M. et M^{me} Rollot ont acquis de l'épouse Lachapelle Prop^{te} à Gradignan une pièce de terre et puits ayant la forme d'un triangle au lieu dit Gazinet d'une contenance approximative de 6^h 75^a 15^c comprise entre le chemin de fer d'Arcachon et la propriété de M. Bormet. Prix d'achat dix mille francs plus les frais. (Gazinet)

Ventes - acte avec M. Desprez le 23 septembre 1884 M. et M^{me} Rollot ont vendu aux J. et D. Davaud une parcelle de terrain (n^o 107 du plan particulier) d'une contenance d'environ 1/4 ares - située au N. du chemin de fer à l'angle formé par le chemin Gazinet-Lesté et celui allant du passage à niveau à la gare de Gazinet - prix fixe comptant 800^f.

par acte du même jour M. et M^{me} Rollot ont vendu à Monsieur et Madame Julien Ducourt domiciliés à Pesse 1^o un immeuble situé au lieu dit Bastian d'une contenance de 4 hectares environ comprenant une briqueterie, deux maisons d'habitation, four, hangars, terrain jardin, le tout en fructuant au N. à un chemin communal de 5^o d'âge, latéral au chemin de fer, et est au chemin Gazinet-Lesté et au grand fossé d'écoulement souterrain, au milieu des vignes, allée bordée des arbres, tout ensemble en ce qui concerne la partie comprenant la briqueterie et à l'ouest aux vides, fosse mitoyen - prix vingt mille francs, 2^o Les fonds de commerce des briqueteries exploités aux lieux dits Bastian et Pey-Martin, comprenant la marque de fabrique, la clientèle, le matériel et aussi les hangars situés à Pey-Martin avec obligation pour M. Ducourt de transporter les dits hangars à Bastian dans le délai de 3 ans - Prix vingt-deux mille francs.

Cession gratuite - Par traité du 6 novembre 1886 M. et M^{me} Rollot ont cédé gratuitement à la Compagnie du Chemin de fer de l'Etat une portion de terrain de 77 mètres de longueur sur 0.30 de largeur prise dans le triangle Lachapelle pour l'établissement d'une voie de garage. (échange avec la propriété de l'épouse)

Ventes - acte avec M. Pechet notaire à Pesse le 19 novembre 1896 M. et M^{me} Rollot ont vendu à M. et M^{me} Beugère domiciliés à Bordeaux 7 place 1^o Martial une parcelle de terrain bordée au N. par le chemin de fer sur une longueur de 202^m et est par la propriété Bormet et à l'ouest par une ligne perpendiculaire au chemin de fer - cette parcelle située en face du triangle Lachapelle - prix de vente Deux mille francs. (amidon par et remis à l'épouse)

8-1898 Par acte avec M. Lafont notaire à Bordeaux 30 rue Lévêque M. et M^{me} Rollot ont vendu à M. et M^{me} Leglise et C^{ie} demeurant à Bordeaux 89 rue Lafaurie-Maubaudin la cote du triangle Lachapelle au prix de 3000^f et hectare - soit 1195^f plus les frais.

Acquisition - Pour cette cote M. et M^{me} Rollot ont acquis de M. et M^{me} Bormet moyennant 1900^f le droit de passage en ligne et en travers sur le chemin leur appartenant, depuis le passage à niveau de Gazinet jusqu'à l'entrée des bords de la propriété Bormet. (échange avec la propriété de l'épouse)

Vente d'une parcelle de la piece dite de la Fontaine n° 100 du plan parcellaire, acte ven. M^r Lestija notaire à Bordeaux le 6 L^e 1898, par M^r et M^m Rollat à M^r Lemaignière. Cette parcelle est située à l'angle formé par le chemin de l'estas qui le passage à niveau de Gajinet et le chemin de M^r Bomet - Contenance 500 mètres au prix de mille francs - payé comptant.

ii - Autre parcelle de la même piece - acte ven. M^r Lestija le 3 Juillet 1901, vendue au S^r Gorceau - cette parcelle bornée au N par le chemin de M^r Bomet sur une longueur de 25 mètres à partir de la borne placée à l'angle des fossés - à l'ouest par le vendeur sur une longueur de 40 mètres perpendiculaire au dit chemin et à l'est par une ligne parallèle à la 1^{re} sur une longueur de 30^m, distance entre les 2 parallèles 23 mètres - Contenance 805 mètres, pris 800^{fr} dont 400 payés comptant de reste en 2 paiements de 200^{fr} le 1^{er} Juillet 1903 et 1904 portant intérêt à 3% - frais de greffe au tant pris par le vendeur au titre de la vente.

iii - M^r et M^m Rollat ont vendu à M^r et M^m Lestija et C^{ie} une parcelle de terrain bornée au N par le chemin de M^r Bomet d'un côté, la parcelle Gorceau jusqu'à la fosse devant la limite entre les propriétés Bomet - et à l'ouest sur une largeur de 25 mètres, plus le triangle formé par cette parcelle avec les 2 fossés qui existent sur la propriété des vendeurs - Contenance 7150 mètres sans garantie - pris 5000^{fr} payés comptant. (acte du 26 Juillet 1902 ven. M^r Lafont notaire à Bordeaux).

Vente par sous-letting prise au S^r Gorceau une bande de terrain de 5^m de large et 110^m de profondeur à l'ouest de la parcelle vendue au même le 3 Juillet 1902 pris 200^{fr} payables le 1^{er} Septembre 1905 avec intérêts à 3%.

Donation - par acte du 18 Juin 1906 devant M^r Lestija notaire M^r et M^m Rollat donnent à la commune de Costas une parcelle d'environ 2000^m c. sur la section d'une Ecole publique à Gajinet. Le terrain est borné au nord par la fosse devant à l'écoulement des eaux de la commune - pour le reste la propriété de M^r et M^m Rollat à l'ouest par le chemin de Costas sur une longueur de 40 mètres - au sud par une ligne perpendiculaire audit chemin sur une profondeur de 50 mètres finis par une autre ligne perpendiculaire au fossé.

Vente - par acte du 6 7^{me} 1906 devant M^r Lestija rendu à l'association S^r Felix une parcelle de terrain de 800 mètres carrés environ sur la section de la Chapelle Notre Dame de Mousabat. Cette parcelle est bornée au N.E. sur une longueur de 40 mètres par le chemin de Gajinet Costas et par le chemin de Mousabat, au S.E. par une perpendiculaire au dit chemin de Gajinet sur une longueur de 20 mètres et à partir de ce dernier point par une ligne perpendiculaire au chemin de Mousabat et enfin au N.O. par le dit chemin de Mousabat - prix de vente 0^{fr} 25 le mètre carré.

a amou

L'encu rouge sur le plan annexé (de tout parcelle 69), de la Barrière de Mousalut à la route de la Coste.
Acte administratif du 3 Avril 1857 approuvé par M. le Préfet de la Giroude. Enregistré à Bordeaux, même bureau qui ci-dessus
le 14. Avril 1857. f.° 69 en 169. V.° case 7. = Echange sans soultte.

3.° Echange 2 Décembre 1863.

Cession par M. Rollet du terrain nécessaire à l'établissement du chemin vicinal n.° 16 du Cuch à la bar. de Sazinet.
En contre échange, la commune cède à M. Rollet : 1.° L'ancien chemin vicinal n.° 7, de Foug à la Post. de Mousalut-
Depuis ce passage du chemin de fer, jusqu'à la limite de la propriété de M. Rollet, chez le S.° Joux.
2.° La partie d'un chemin non classé, allant de Ganjejan à Maguiche comprise entre le nouveau chemin vicinal n.° 16,
jusqu'à l'ancien passage de Maguiche supprimé.
3.° Par le même acte, la commune de Costas, s'engage à porter à 8 mètres, la largeur du chemin qui, du passage de Mousalut aboutit
à la route de la Coste (n.° 4) et de limiter ce chemin par une fosse au Sud-Ouest, le tout à ses frais = le chemin ainsi élargi forme
le prolongement du chemin n.° 16 jusqu'à la route de la Coste. M. Rollet l'appelle. Allée de Sazinet = Acte administratif du
27. 12. 1863 = Approuvé le 3 par M. le Préfet de la Giroude. Enregistré gratis à Bordeaux, V.° Bureau par Méandre Lapeyrouade. F.° 127 V.° case 2.
Echange sans soultte.

4.° Echange.

Cession par M. Rollet 1.° Du terrain nécessaire au redressement du chemin vicinal n.° 4, de Costas àillac depuis Pey-Martin,
jusqu'à la Barrière d'Auguste. 2.° D'une bande de terre de 6 mètres de large, le long de la face du chemin de fer, depuis la barrière
d'Auguste, jusqu'à l'ancien passage supprimé de Maguiche (allée d'Auguste) ce chemin destiné, avec celui qui a été abandonné par la
cession du chemin de fer à constituer un chemin latéral, depuis la Barrière d'Auguste jusqu'à celle de Mousalut.
En contre échange, la commune de Costas, cède à M. Rollet : 1.° L'ancien chemin n.° 4 compris entre Pey-Martin et la Barrière d'Aug.
La portion de l'ancien chemin n.° 4 de Loothau neuf à Maguiche, depuis le nouveau chemin n.° 4 jusqu'à l'ancien passage de
Maguiche (supprimé) le tout au Nord-Est du nouveau chemin (coupe des 2 chemins)
3.° L'ancien chemin de Pey-Martin aux Arrestieux, partie comprise entre Pey-Martin et l'ancien passage de
Arrestieux (supprimé), au Sud-Ouest du nouveau chemin n.° 4. Traversant la coupe de Pey-Martin; celle de Loothau neuf
et celle du Billot. Acte administratif du 27. 12. 1863, approuvé le 31. 12. Enregistré le 1. 1. 1864 au même bureau à Bordeaux, V.°
Bureau par Méandre Lapeyrouade. f.° 127 V.° case 4. = Echange sans soultte.

avec un chemin de fer
annulé
en 1896

Servitudes actives.

Ecoulement des Eaux.

Suivant l'acte de vente, fait par M. Rollet au Sr Louis Faux, le 7 Mai 1839, devant M. Guilhem notaire à Bordeaux. Enregistré le Il est déclaré que le fossé qui sépare le terrain vendu par M. Faux de celui qui reste à M. Rollet, est mitoyen et devra recevoir les eaux provenant des propriétés des deux parties, et de la propriété vendue à Faux le 11 Janvier 1849 (Bastéjarn notaire).

M. Faux déclare en outre s'engager, à laisser passer les eaux du Domaine de Mauvalut sur la propriété de Choumazin et autres de la Commune des Costas, qu'elles y arrivent naturellement ou par des fossés à creuser sur le dit Domaine de Mauvalut.

Allée de Gazinet.

Ancienne partie de l'Allée de Mauvalut, aujourd'hui faisant partie du chemin vicinal n.º 16 du Couché à la gare de Gazinet et à la route départementale n.º 4.

Par acte passé devant M. Loste notaire à Bordeaux les 22 et 30 Mars 1864, entre la Compagnie du chemin de fer du midi et la Commune de Costas. La jouissance de cette portion du chemin comprise entre la Barrière de Mauvalut et la route départementale de Bordeaux à la Coste, est garantie à perpétuité à M. Rollet et la Commune de Costas s'oblige à entretenir ce chemin en bon état, et à ses frais, M. Rollet déclarant, toute foi de soumettre aux prescriptions de l'article 14 de la loi du 21 Mai 1836, en cas de dégradations habituelles ou temporaires.

L'acte ci-dessus indiqué a été enregistré à Bordeaux, le 11. Avril 1864. V. Durieux f.º 46 v.º case 5 par Alexandre Lapouyade.

Par le même acte, la jouissance du même chemin est garantie à M. Chaigneau.

Servitudes passives.

M. Rollet est tenu de laisser écouler les eaux du fossé sud de l'allée dite Derratier par un pont-crau ou buse placés en travers du chemin vicinal n.º 16, à mitoy sur M. Bail sud du chemin de fer. Laquelle buse est établie en regard du fossé sud de l'allée Derratier de telle sorte que la partie inférieure de son ouverture, est en contre-bas du M. Rail sud du chemin de fer de un mètre soixante huit centimètres Niveau accepté par jugement du Tribunal civil de 1.º instance de Bordeaux du 18. X. 1838, contre M. Derratier qui avait opposé ses fossés pour verser ses eaux chez M. Rollet.

Cette buse prend ses eaux dans le fossé Derratier, et les jette dans le grand fossé d'écoulement à M. Rollet.

Parait inscrit à enmar

Planche I.

Monsalut.

Numéros des Parcelles.	Lieux Vus	contenance totale Des Parcelles hect. ar. cent.	Bois de Chêne hect. ar. cent.	Bois de Pin hect. ar. cent.	Alouze et acacias hect. ar. cent.	Alouze et Chataignier hect. ar. cent.	Verger Cultivés hect. ar. cent.	Prairie hect. ar. cent.	Observations.
1	Maison de maître et jardin anglais	" 43. "	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	
2	Haie haute futaine	" 94. 72	" 94. 72	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	
-3	J. de Besson	-1. 16. 86	1. 16. 86	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	bailli
-4	Pièce de la lagune	-1. 58. 48	" 51. 83	1. 03. 69	" " "	" " "	" " "	" " "	
-5	Verger et lagunes comblées	" 62. 37	" " "	" " "	" " "	" " "	" 62. 37	" " "	
-6	Bois du Vivier	" 68. "	" 68. "	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	
7	Monsalut	" 09. 01	" " "	" " "	" " "	" 09. 01	" " "	" " "	au N. Est de la baronne
8	" "	" 26. 04	" " "	" " "	" 26. 04	" " "	" " "	" " "	au Nord Est du jardin anglais
9	Pièce du gros chêne	-1. 12. 60	-1. 12. 60	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	Haute futaine
10	Monsalut	" 69. 34	" 80. "	" 19. 34	" " "	" " "	" " "	" " "	Entre l'allée de Monsalut et l'allée des acacias
-11	Détachement, pères et cours	" 54. 32	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	
-12	Monsalut	" 23. 56	" 23. 56	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	Haute futaine entre la gravière et la cour
13	" "	" 29. 04	" " "	" " "	" " "	" " "	" 29. 04	" " "	Jardin du fermier
14	Prairie de Monsalut	" 80. 94	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	" 80. 94	
15	Prairie de Monsalut	-1. 06. 67	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	-1. 06. 67	Argile rouge
-16	Verger	1. 02. 68	" " "	" " "	" " "	" " "	-1. 02. 68	" " "	
-17	Jardins et pépinières de chênes	" 38. 49	" " "	" " "	" " "	" " "	" 38. 49	" " "	
-18	Pièce de Besson	" 68. 32	" 10. "	" " "	" " "	" " "	" 68. 32	" " "	
-19	Alouze de Besson	-1. 37. 64	" 10. "	" " "	-1. 27. 64	" " "	" " "	" " "	quelques pins
-20	Bois de Besson	1. 77. 81	1. 77. 81	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	
	Cotaux	18. 69. 77	7. 14. 26	1. 22. 99	1. 53. 68	" 09. 01	2. 84. 90	1. 87. 61	

Blanche I

10 bis

Monsalut



Contenances

N ^o	hect.	ares	Cent.
1	0	33	-
2	"	94	72
3	1	16	06
4	1	35	42
5	"	62	37
6	"	68	-
7	"	9	01
8	"	26	04
9	1	12	66
10	"	69	34
11	"	64	32
12	"	23	54
13	"	29	04
14	"	20	44
15	1	06	67
16	1	02	68
17	"	35	48
18	"	66	32
19	1	37	64
20	1	77	21
Total	15	69	77

Echelle de 1/1000

116^{is}

Planche II.

Numéros des Parcelles	Lieux Vét.	Contenance totale des parcelles hect, ares, cent.	Bois de chêne hect, ares, cent.	Bois de pins hect, ares, cent.	celouse hect, ares, cent.	Observations.
<i>France.</i>						
# 21	France	" 88. 82	" 20. "	" 68. 82	" " "	Argile noire et blanche
# 22	" "	1. 18. 34	" 29. 86	" 88. 68	" " "	
# 23	Dim Lartigue	" 28. 90	" " "	" 28. 90	" " "	
# 24	" "	1. 06. 38	1. 06. 38	" " "	" " "	quelques pins
	Botaux	3. 39. 04	1. 88. 94	1. 83. 10	" " "	
<i>Les Magnages.</i>						
# 25	Le haut du Magnage	" 92. 98	" " "	" " "	" 92. 98	Plantation Argiles
# 26	Le haut Magnage	1. 91. 82	1. 80. "	" 48. 82	" " "	
# 27	Le Magnage	2. 48. 16	2. 80. "	" 98. 16	" " "	
# 28	Le Bas Magnage	6. 38. 20	" 07. 10	" 20. 10	" " "	
# 29	" "	2. 10. 78	2. 10. 78	" " "	" " "	quelques verser sur le bord du ruisseau
	Botaux	8. 72. 61	6. 15. 88	1. 63. 78	" 92. 98	

19^{bis}

Planche II

Les Magnages - France.



Contenances

N ^o des parcelles	hect.	ares	centia.
21	"	88	52
22	1	18	24
23	-	25	90
24	1	06	21
	3	39	04
25	-	42	95
26	1	95	52
27	3	18	16
21	-	25	20
20	2	10	72
	8	72	61

France

Les Magnages

Planche III.

Numéros des Parcelles	Lieux Dcb	contenance totale des parcelles -hect. ar. cent.	-V Bois de chêne -hect. ar. cent.	V Bois de pin -hect. ar. cent.	Secarias et Chataigniers -hect. ar. cent.	Pommiers -hect. ar. cent.	Observations
<i>Le Clauzet.</i>							
# 30	Le Clauzet	" 27. 90	" " "	" " "	" " "	" 27. 90	Sources ferrugineuses, ancienne prairie des fontaines Argile, quelques Chataigniers
# 31	Bois du Clauzet	2. 67. 76	2. 67. 76	" " "	" " "	" " "	
# 32	Ancienne prairie au dessus des fontaines	" 30. 09	" " "	" " "	" 30. 09	" " "	
# 33	" " "	" 14. 84	" 03. 50	" 11. 34	" " "	" " "	
	<i>Cotaux</i>	3. 40. 59	2. 71. 26	" 11. 34	" 30. 09	" 27. 90	

La plus Belle.

# 34	La plus Belle	" 33. 28	" 33. 28	" " "	" " "	" " "	
# 35	" "	" 35. 28	" 35. "	" " 28	" " "	" " "	
# 36	" "	1. 25. 60	1. " "	" 25. 60	" " "	" " "	A Jeune glands
# 37	" "	" 60. 60	" 60. 60	" " "	" " "	" " "	
# 38	" "	3. 87. 83	3. 41. 22	" 46. 61	" " "	" " "	
# 39	" "	" 90. "	" 75. "	" 15. "	" " "	" " "	A Jeune glands
# 40	" "	" 60. 25	" 60. 35	" " "	" " "	" " "	
# 41	Prairie Larroque	1. 07. 36	" " "	" " "	" " "	" " "	Prairie Larroque, Argile rouge, prise nivelée en 1847.
	<i>Cotaux</i>	9. 00. 20	7. 05. 35	" 87. 49	" " "	" " "	

Le Clauzet - La Nus-Belle



Cotesances

N°	Hect	ares	Cent
30	1	27	90
31	2	67	76
32	1	20	09
33	1	14	81
	5	40	59
34	1	25	28
35	1	38	28
36	1	26	60
37	1	60	60
38	3	87	83
39	1	90	00
40	1	60	26
41	1	07	26
	9	00	20

Le Clauzet

La Nus-belle

156a

Planche IV

Numéros des parcelles.	Lieux dits	contenance totale des parcelles hect. ar., cent.	Voir de Chêne hect. ar., cent.	Bois de pins hect. ar., cent.	Acacias hect. ar., cent.	Châtaigniers hect. ar., cent.	Pelouse hect. ar., cent.	Observations.
<i>Pelouse de Sey. Martin.</i>								
42	Pelouse de Sey. Martin	" 24. 72	" 24. 72	" " "	" " "	" " "	" " "	
43	" " "	" 34. 40	" " "	" 09. "	" 29. 40	" " "	" " "	
44	" " "	" 66. 36	" 45. 11	" 21. 28	" " "	" " "	" " "	Jeune glands
45	" " "	" 91. 28	" 91. 28	" " "	" " "	" " "	" " "	
46	" " "	" 89. 84	" " "	" 10. "	" " "	" " "	" 49. 84	20 ans de pins en 1868 et quelques châtaigniers ou
47	" " "	" 81. 06	" " "	" 98. 83	" " "	" 88. 83	" " "	châtaigniers bûchés en 1870
	<i>Cotaux</i>	4. 27. 36	1. 61. 11	4. 31. 78	" 29. 40	" 88. 83	" 49. 84	

Les Sablons.

48	Les Sablons	1. 28. 90	" 81. 30	" 47. 60	" " "	" " "	" " "	Argile blanche, sable argileux réfractaire (Quo) source ferrugineuse et sable argileux.
49	" " "	2. 98. 86	2. 98. 86	" " "	" " "	" " "	" " "	
50	" " "	1. 10. 14	1. 10. 14	" " "	" " "	" " "	" " "	
	<i>Cotaux</i>	5. 37. 60	4. 90. 00	" 47. 60	" " "	" " "	" " "	

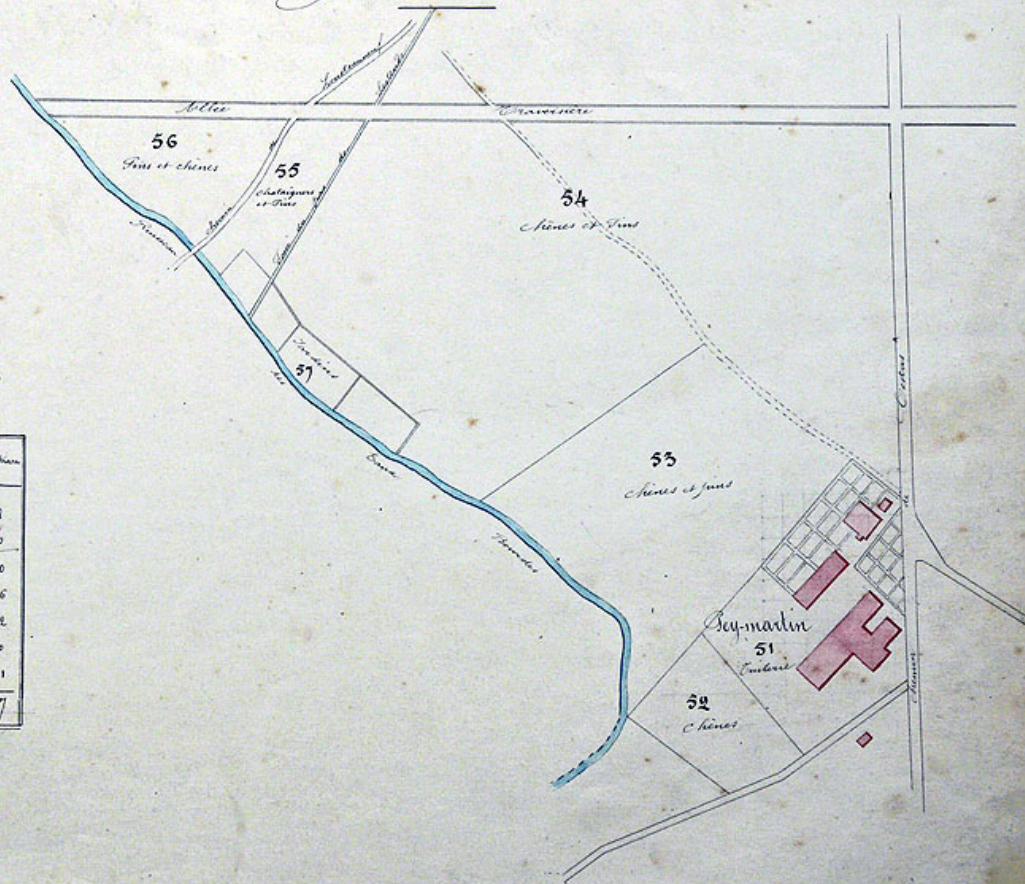
Planche V.

Numero des Parcelles	Lieux Vite	Contenance totale des parcelles hect, ares, cent.	Bois de chêne hect, ares, cent.	Bois de pin hect, ares, cent.	Chataigniers hect, ares, cent.	Observations.
<i>Cey-Martin.</i>						
§1	Cuilerie, Sole, Mangards 42	" 83. 28	" " "	" " "	" " "	Logements et jardin des builliers
§2	Coupe de Cey-Martin	" 30. 90	" 30. 90	" " "	" " "	
# §3	4 — 4	1. 31. 20	" 68. 60	" 68. 60	" " "	
# §4	4 — 4	3. 51. 76	1. 78. 88	1. 78. 88	" " "	
# §5	4 — 4	" 28. 72	" " "	" 16. 72	" 12. "	Chataigniers plantés en 1893
# §6	11 — 9	" 41. "	" 20. "	" 21. "	" " "	
§7	Octager des builleries	" 22. 71	" " "	" " "	" " "	
	Coctaux	6. 89. 57	2. 92. 38	2. 79. 20	" 12. "	

Cey-Martin

Planche V

Sey-Martin



Contenances

N ^o	Arb ^{res}	Ar ^{res}	Ar ^{res}
51	"	20	28
52	"	20	90
53	1	24	20
54	3	61	76
55	"	28	12
56	"	11	00
57	"	22	71
Total	6	89	37

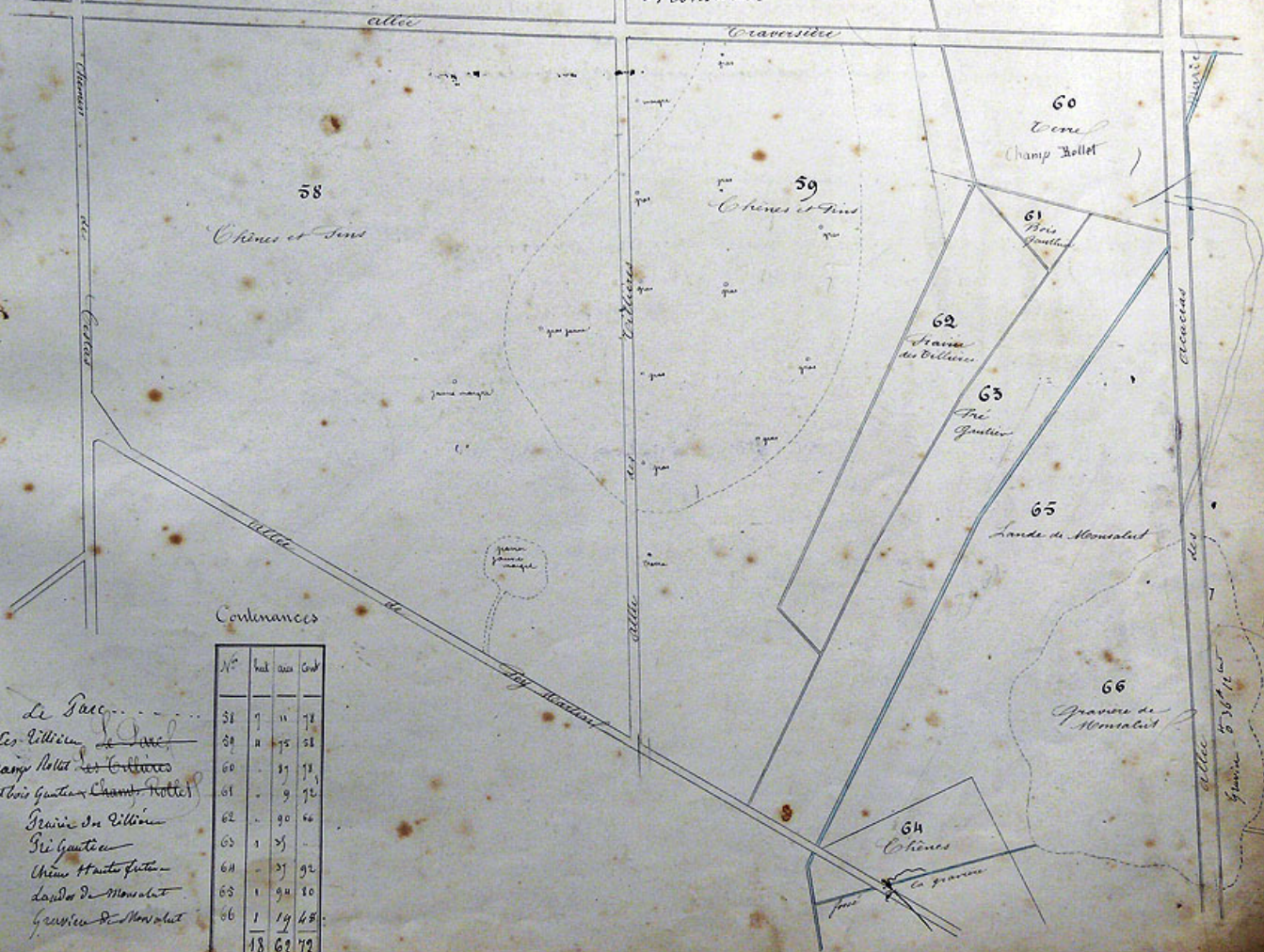
Sey-Martin

196

Planche VI.

Numéros des parcelles.	Lieux d'oh.	contenance totale des parcelles hect. ares, cent.	Bois de chêne hect. ares, cent.	Bois de pin hect. ares, cent.	bois cèdres hect. ares, cent.	Prairies hect. ares, cent.	Landes hect. ares, cent.	Graviers de Monsalut hect. ares, cent.	Observations.
58	Le Parc	7. 11. 78	4. 10. 15	3. 07. 63	" " "	" " "	" " "	" " "	Graviers maigres = 9
<i>Les Billières.</i>									
59	Les Billières	4. 75. 58	2. 50. "	2. 25. 58	" " "	" " "	" " "	" " "	Graviers gras
60	Le Champ Rollot	" 87. 78	" " "	" " "	" 87. 78	" " "	" " "	" " "	Argile rouge et ardoise = défriché en 1851. Couverts en 1857
61	Petit bois Sautier	" 9. 72	" 9. 72	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	Défriché en 1876
62	Prairies des Billières	" 90. 66	" " "	" " "	" " "	" 90. 66	" " "	" " "	
63	Oré Sautier	1. 35. "	" " "	" " "	" " "	1. 35. "	" " "	" " "	
	Botaux	7. 98. 74	2. 59. 72	2. 25. 58	" 87. 78	2. 25. 66	" " "	" " "	
<i>Monsalut.</i>									
64	Monsalut	" 37. 92	" 37. 92	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	Chaine futai
65	Landes de Monsalut	1. 74. 80	" 15. "	" " "	" " "	" " "	1. 79. 80	" " "	Haras en Chêne futai
	Graviers de Monsalut	" 36. 12	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	" 36. 12	Exploité allié des accacias. Exploité depuis 1862.
	" "	1. 19. 48	" " "	" " "	" " "	" " "	" " "	1. 19. 48	Ouest S. S. N. N.
	Botaux	3. 88. 32	" 52. 92	" " "	" " "	" " "	1. 79. 80	1. 55. 60	

Le Parc. - Les Villières de Champ Rollet
Monsalut



Contenances

- Le Parc
- des Villiers de Parc
- Champ Rollet des Villiers
- le bois gautier Champ Rollet
- Prairie des Villiers
- Pré Gautier
- Chêne Haute fente
- Lande de Monsalut
- Gravrière de Monsalut

N°	hect	ares	Cent
58	7	11	72
59	11	75	51
60	-	31	18
61	-	9	72
62	-	90	66
63	1	35	-
64	-	37	92
65	1	94	10
66	1	19	48
	18	62	72
		36	12
	18	98	84

allée de Monsalut
Gravrière de Monsalut

216^{is}

Planche VII.

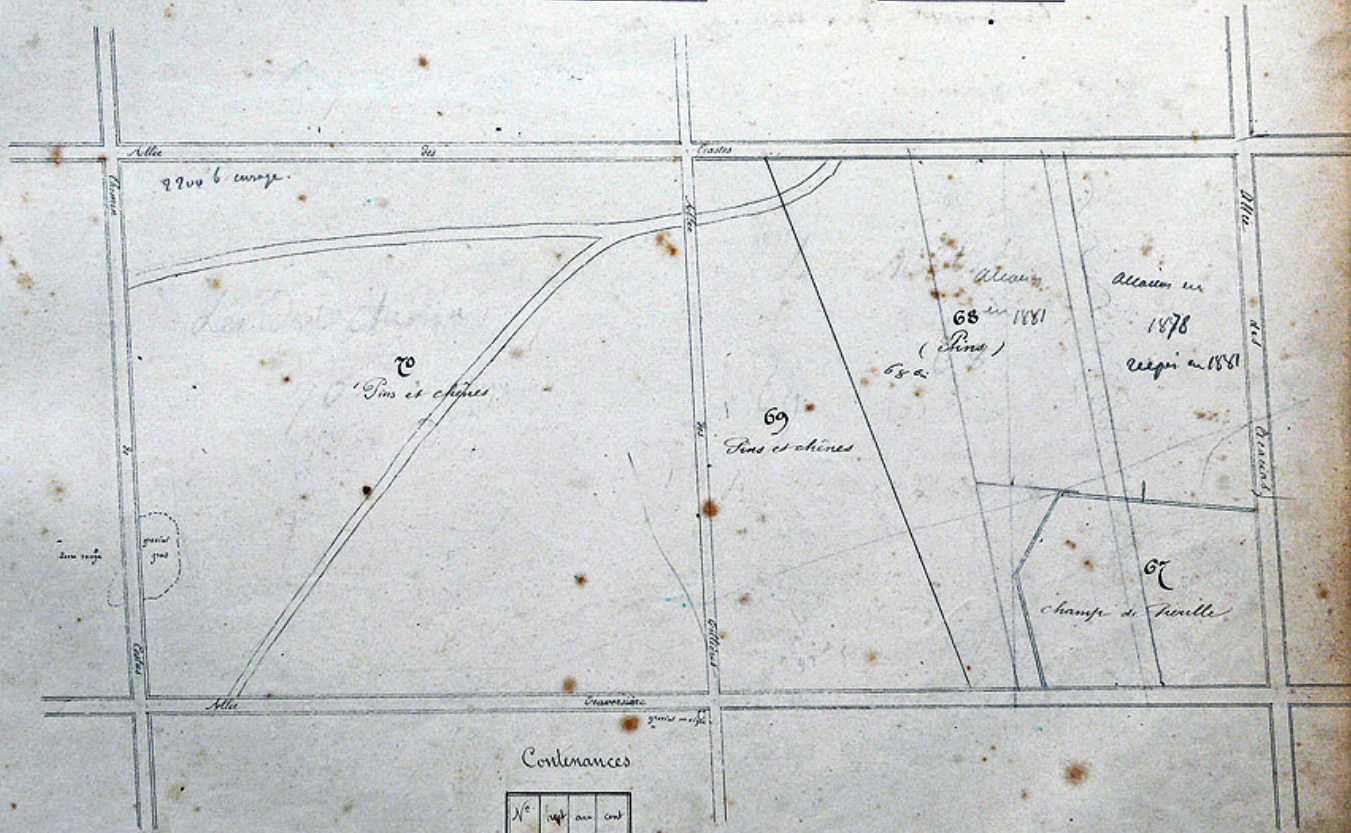
Nombres des Parcelles	Lieux Dits	contenance totale des parcelles hect, ares, cent.	Bois de Chêne hect, ares, cent.	Bois de Pin hect, ares, cent.	terre cultivée hect, ares, cent.	Observations
<i>Le Monteil</i>						
67	Champ de Pirille	1. " 92	" " "	" " "	1. " 92	défriché en 1851
68	Le Monteil	2. 91. 60	" 28. "	2. 66. 60	" " "	glands semés sur bandes & forcés au milieu des Chênes en 1853
69	— 14	2. 08. 80	1. 04. 40	1. 04. 40	" " "	14 14 14 14
	botaux	6. 01. 32	1. 29. 40	3. 70. 00	1. " 92	
<i>Les deux Chemins</i>						
70	Les deux chemins	6. 73. 10	3. 36. 65	3. 36. 45	" " "	glands semés sur bandes & forcés au milieu des chênes en 1853

Land Mansalal

22^{bis}

Planche VII

Le Monteil - Les deux Chemins



Contenances

N ^o	arp	anc	cont
Champ de Seuille	67	1	0 96
Le Monteil	68	2	91 60
	69	2	08 10
Les deux chemins	70	6	73 10
total	12	74	49

Planche VIII.

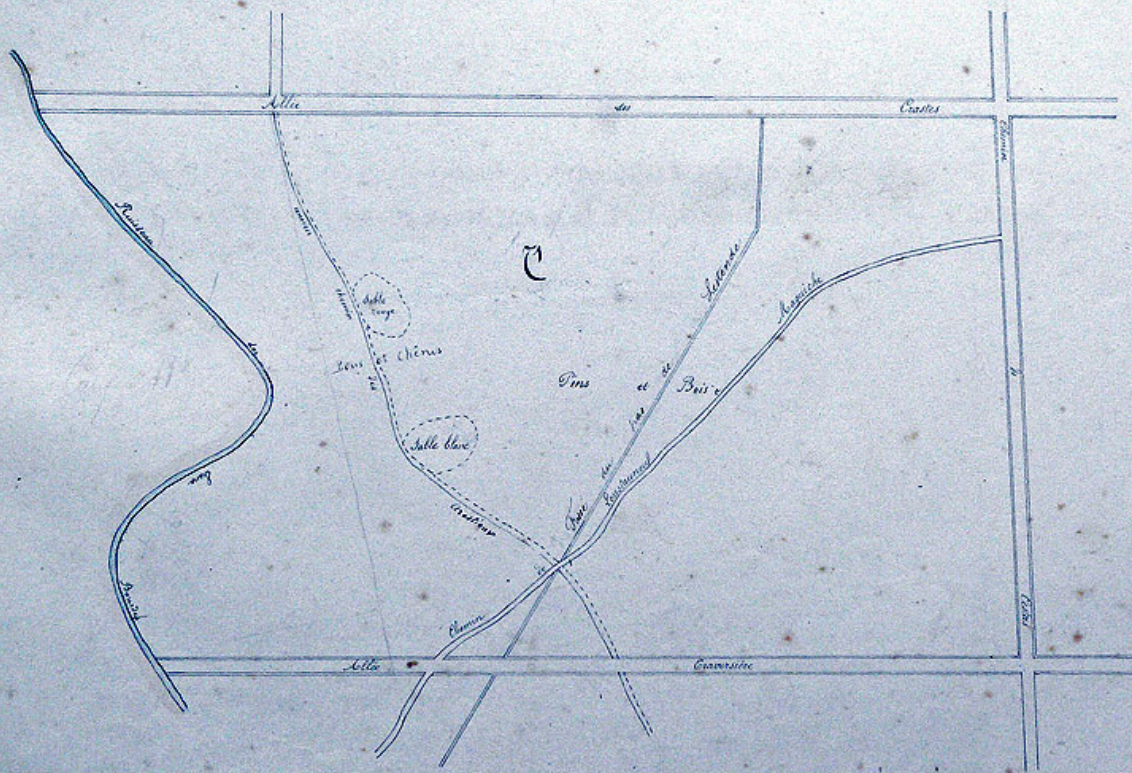
Nombres des parcelles	Lieux dits	Contenance totale des parcelles pied, aune, cent.	Bois de Chêne pied, aune, cent.	Bois de Pin pied, aune, cent.	Observations.
		Le Cas de Lestendes.			
# 71	Le pin de Lestendes	9. 75 of	4. 39. "	1. 60 of	Glands semés sur bords, & forcés par milieu des chênes en 1853. Tables = crastes = bords. Petits Chênes plantés dans les crastes en 1859

tout sablon

Rancho VIII

24^{to}

Le Pas de Lestonde



Contenance
 9 kat. 75^e 00 centiares

Planche IX.

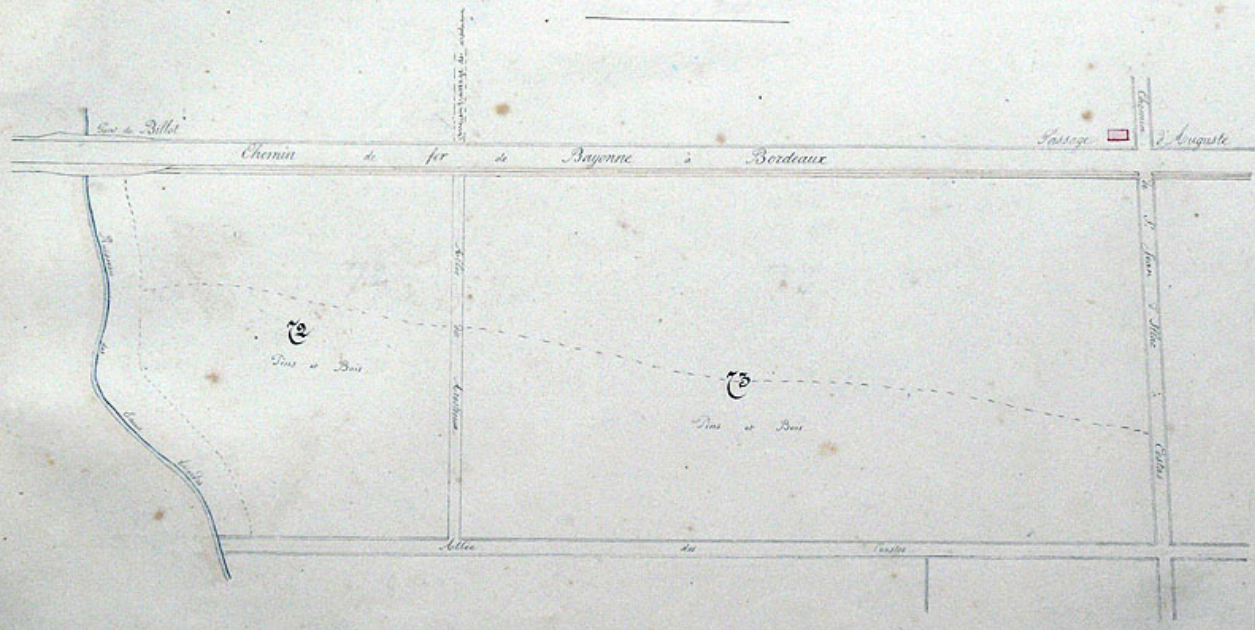
Nombres des parcelles	Lieux Vils	Contenance totale des parcelles pieds, Toises, Cent.	Bois de Chêne pieds, Toises, Cent.	Bois de pins pieds, Toises, Cent.	Observations.
<u>Le Billot.</u>					
# 72	Le Billot	2. 69. 16	" 89. 72	1. 79. 44	Glands semés sur bandes défoncées au milieu des Chênes en 1812.
# 73	" "	f. 68. 48	1. 89. 72	3. 78. 76	" " " "
	Botany	8. 37. 64	2. 79. 44	f. 88. 30	

And Dublon.

26 bis

Planche IX

Le Billot

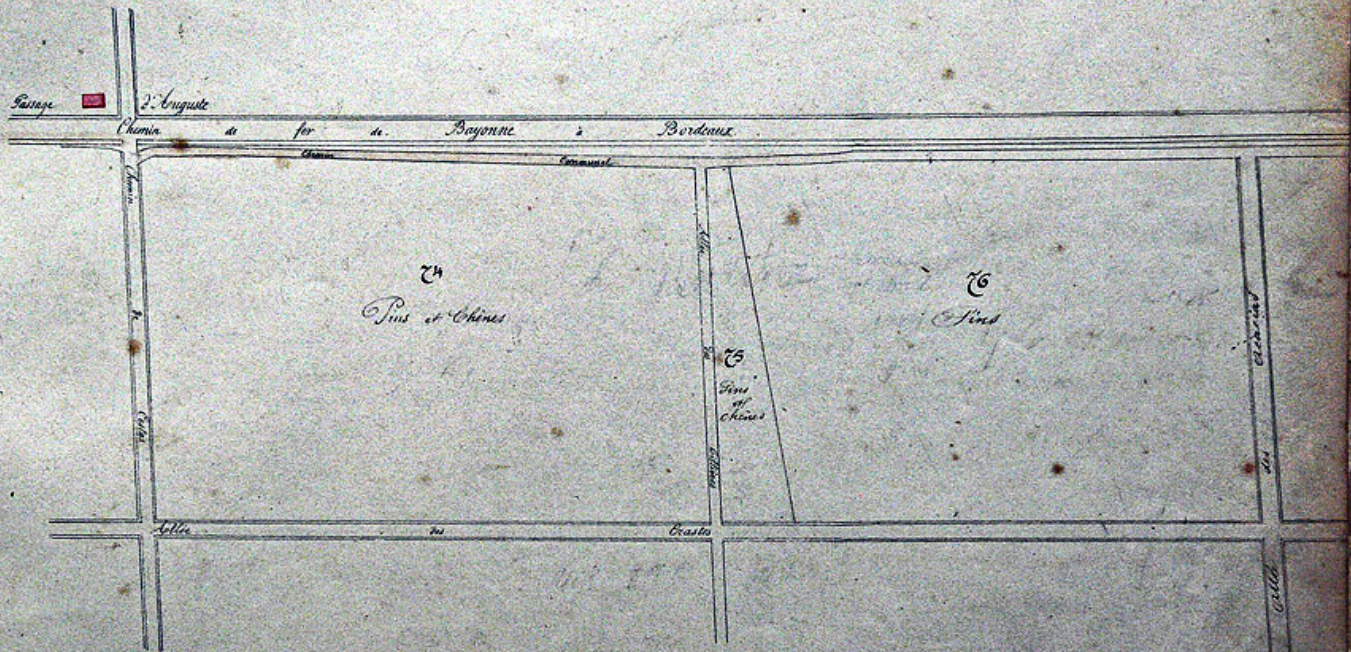


Contenances

1 ^{re} pt.	-	2 ^{he}	69	16	centiares
2 ^e pt.	-	5	68	48	»
total		8		37	64

Planche X 28^{l.}

La Butte



Contenances

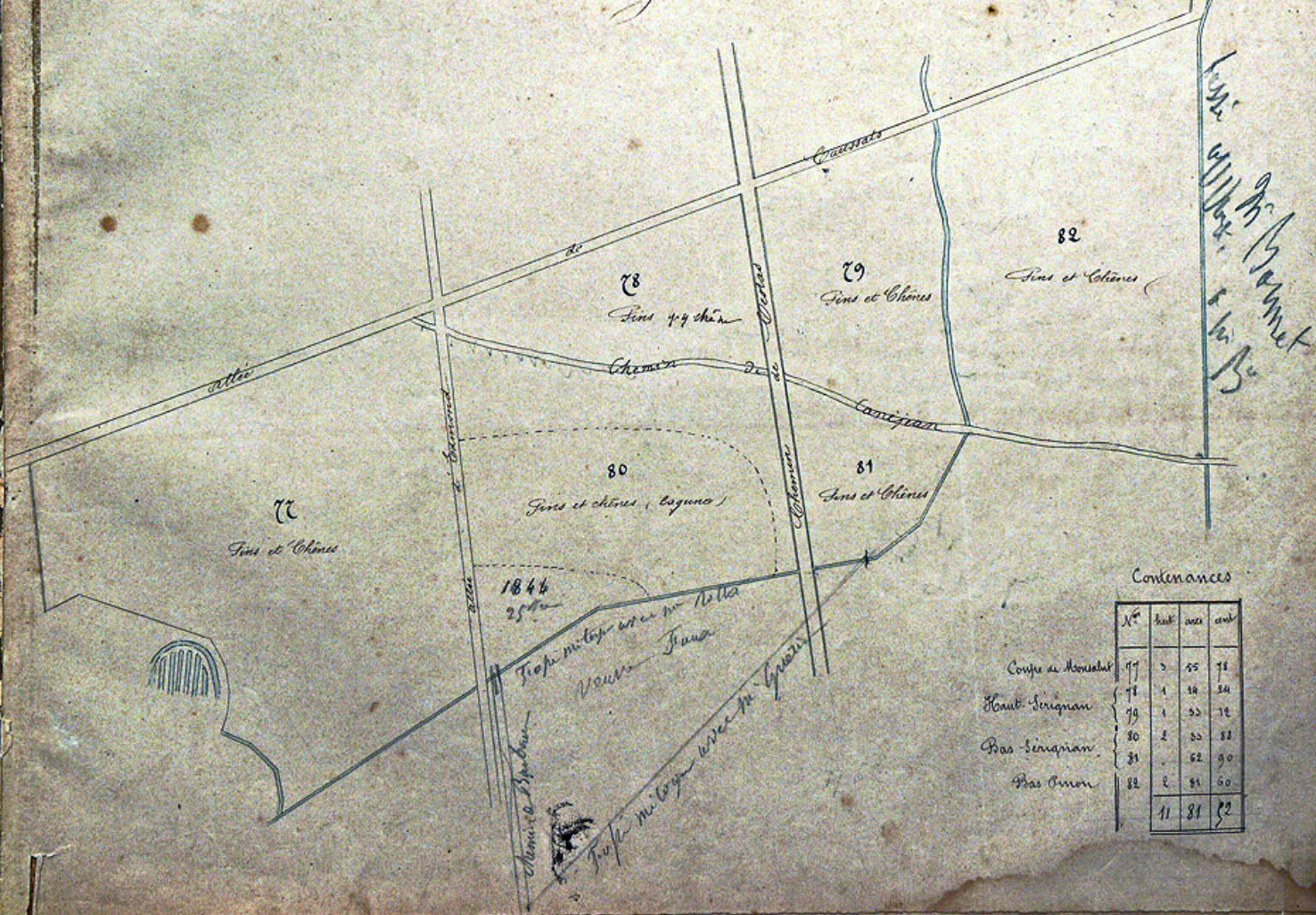
La Butte

N°	hect	ma	cent
24	4	29	66
25	.	44	.
26	2	09	64
	9	13	30

Planche XI

30 Bis

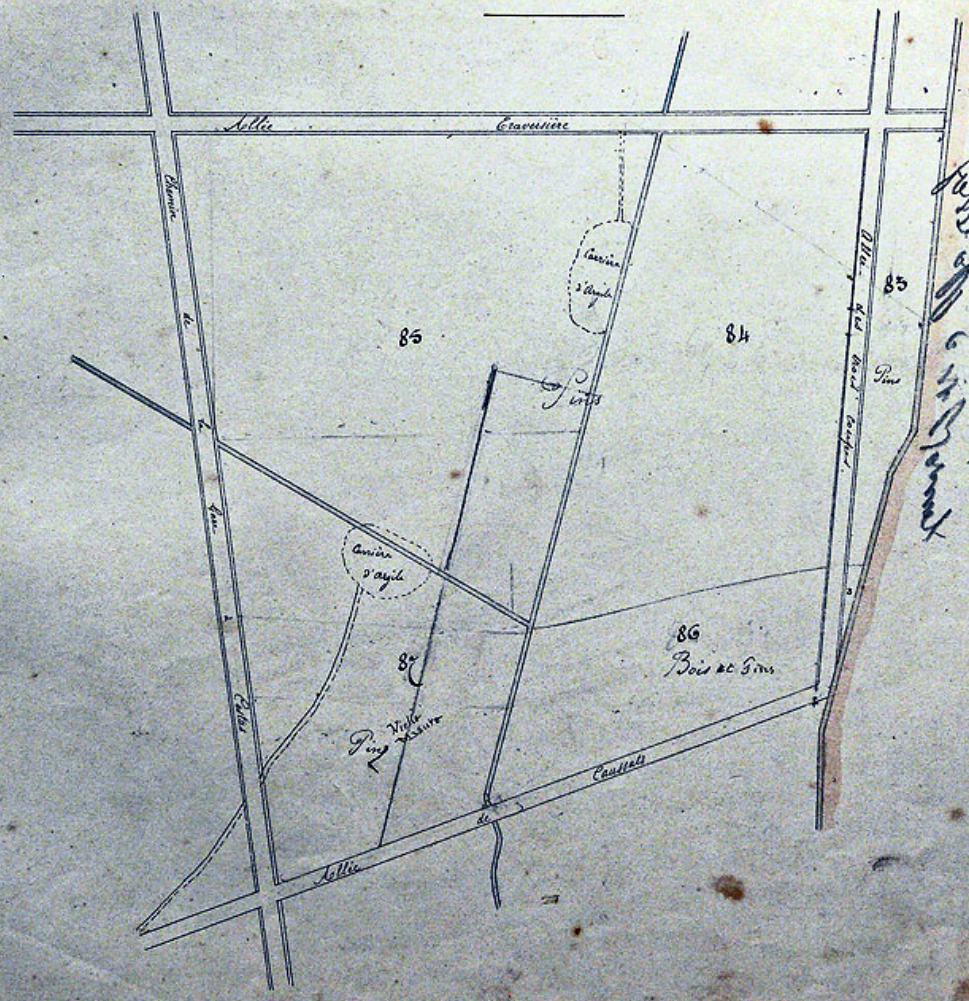
Monsalut, Sérignan, Bas-Terrou.



32^{de}

Caussats

Planche XII



130
260
2080

Cotesances

N°	hect	ares	cent
83	1	54	76
84	2	28	24
85	3	19	02
86	1	37	-
87	1	02	00
8	8	71	92
			4 17 67

Causats

2209 13

Quartier de Famille



Continances

N°	hect	ares	cent
Pièce d'Alme	21	6	07
à L'Émond	19	11	15
Laquarime	90	4	79
Pièce de justice	91		42
Pièce Noire	92		5
	22	50	64

Pièce d'Alme
à L'Émond
Laquarime
Pièce de justice
Pièce Noire

10 Jour
Pièce
Noire
Pièce de justice
Noire

Pièce de justice
Noire

Quartier de Famille

Continuances

- Picee des Colymbours — 93
- champ de Mademoiselle — 94
- de Madame — 95
- Picee des Espagnols — 96
- du Cardinal — 97
- des Bordes — 98
- Daul — 99
- Lehoux — 100
- Picee à Henry — 101
- de Jeanne — 102

N°	tois	toises	toises
93	32		
94	2	11	18
95	1	10	70
96		59	24
97		66	06
98	1	35	72
99		14	01
100		26	40
101	2	75	92
102	3	61	56
12	91	66	



38^{lis}

Planche XV

Les Noirs



Contenances

N°	hect.	ares	cent
103	1	21	50
104	-	18	10
9	9	39	60

Les Noirs

Handwritten signature and notes:
 Le Grand
 Le Grand
 Le Grand

117
1176